Juge de la Cour territoriale du Yukon

Date de clôture prolongée au 15 décembre 2023

Le Conseil de la magistrature du Yukon invite les personnes intéressées à présenter leur candidature au poste de juge de la Cour territoriale.

Idéalement, la personne recherchée possède :

- un minimum de dix années d'expérience dans l'exercice du droit ou une expérience équivalente dans le domaine judiciaire acceptable par le Conseil de la magistrature;
- de l'expérience dans l'exercice du droit dans le Nord ou dans des collectivités rurales éloignées, y compris dans les domaines de la justice réparatrice et de la justice communautaire;
- de l'expérience interculturelle dans sa vie professionnelle ou sa vie privée.

De l'expérience en droit pénal, le droit de la famille et le droit civil seront un atout. La maîtrise de la langue anglaise est essentielle, et la connaissance de le langue française sera un atout.

Le/la titulaire du poste remplit notamment les tâches suivantes :

- juger un nombre de causes portant principalement sur des affaires criminelles;
- de plus, les causes concernant la protection de l'enfance, les petites créances et d'autres causes concernant des lois territoriales;
- partager avec deux autres juges de la Cour territoriale les causes devant être entendues par la Cour de circuit dans l'ensemble du Yukon;
- participer à la formation des juges de paix et des travailleurs de justice communautaire;
- effectuer d'autres tâches administratives selon les besoins.

Le/la titulaire du poste travaille à partir de Whitehorse.

On peut obtenir la trousse de renseignements à l'intention des candidats à la magistrature en communiquant avec le :

Conseil de la magistrature C.P. 31222 Whitehorse (Yukon) Y1A 5P7

Téléphone : Tera LaBar, (867) 667-5438

Courriel: tlabar@yukoncourts.ca